

VICARIAT DE SAINT-BONIFACE.

Les écoles galiciennes.

Nous publions à peu près intégralement l'article suivant du journal canadien *la Presse*, pour mettre nos lecteurs au courant de la nouvelle phase dans laquelle entre la question des écoles au Manitoba. Les anticatholiques et sectaires de toutes nuances, sous prétexte de hâter l'anglification des nombreux Galiciens immigrés au Nord-Ouest, voudraient leur enlever le droit que les conventions scolaires leur accordent d'avoir leurs écoles à eux, où leur langue peut être enseignée concurremment avec l'anglais, et les obliger à envoyer leurs enfants aux écoles de l'État, où l'anglais seul serait étudié.

Voici cet article où l'état de la question est clairement exposé, avec un éloquent discours prononcé par le vaillant archevêque de Saint-Boniface dans une réunion publique pour défendre les droits des catholiques :

L'irritante question des écoles du Manitoba, qu'on proclamait encore ces jours derniers morte et enterrée, menace de se raviver avec une intensité nouvelle au

préjudice de nos coreligionnaires et de nos nationaux. Depuis le jour où le représentant du Saint-Siège a retiré cette question de l'arène politique et s'est chargé des revendications des catholiques, des satisfactions partielles ont été accordées dans les districts ruraux et l'apaisement s'était fait autour de cette question ; mais voilà que les sectaires, qui nous ont déjà privés d'une partie de nos droits constitutionnels, veulent aggraver une loi déjà si rigoureuse et si oppressive pour les nôtres. Il est évident que ces fanatiques ne désarmeront pas, tant qu'ils n'auront pas assimilé tous les habitants de l'Ouest à leur langue et à leur croyance.

Le *Telegram*, de Winnipeg, du 31 décembre dernier, donne le compte rendu d'une assemblée qui avait eu lieu la veille dans les salles de la *Young Men Christian Association*. Au nombre des assistants, on remarquait des officiers supérieurs du département de l'instruction publique, des orangistes marquants, des ministres des différentes dénominations protestantes et une vingtaine de leurs principaux zélateurs. Le but de cette assemblée était d'aviser aux moyens les plus expéditifs d'instruire et d'assimiler les étrangers qui sont venus se fixer dans l'Ouest, c'est-à-dire les Doukhobors, les Mennonites et les Galiciens ; mais au cours de la discussion, il devint évident que ces derniers seuls étaient l'objet de la sollicitude des promoteurs de cette réunion.

Les Doukhobors occupent une situation privilégiée dans notre état social. Cette tribu excentrique, qui semble tombée d'une autre planète, sans culte ni code autre que l'égoïsme le plus raffiné, sans autre doctrine qu'un vague écho des rêveries de Tolstoï, est réfractaire à nos lois civiles et même au sentiment supérieur de l'intégrité de sa patrie d'adoption. Ils n'ont pas d'écoles, ils refusent de se soumettre aux lois concernant l'enre-

gistrement des mariages, des naissances et des décès. Cependant, les sectaires anticatholiques sont pleins de prévenances pour ces nouvelles couches sociales : ils n'exigent rien d'eux, ils ne les contrarient en rien. Ils sont sûrs de les retrouver et d'en faire de fidèles alliés.

Mais il y a 15 000 Galiciens catholiques qui sont établis à Dauphin et dans les environs, c'est-à-dire à proximité des paroisses françaises et catholiques. C'est là ce qui émeut les sectaires. Les gens qui adorent le même Dieu et qui prient devant les mêmes autels s'entendent facilement. C'est ce danger que les fanatiques veulent conjurer. Pour cela, il faut établir cinquante écoles parmi les Galiciens, amender la loi scolaire qui exige un enseignement bilingue, imposer une instruction exclusivement anglaise et rendre la fréquentation des écoles publiques obligatoire. Quant à la liberté individuelle, aux droits des pères de famille, il faut les supprimer afin d'assimiler promptement ces races étrangères et d'en faire des Anglo-Saxons.

Voilà le programme qui a été discuté à l'assemblée du 30 décembre. Rien, cependant, ne fut décidé, vu la dépense qu'entraînerait l'exécution d'un aussi vaste plan ; mais une députation fut nommée pour *interviewer* le gouvernement et le prier d'en assurer le succès.

Le *Manitoba Free Press*, du 3 janvier, nous donne la suite de ce mouvement prosélytiste. La députation se rendit auprès des ministres provinciaux et fit valoir l'importance de son projet. L'honorable M. Roblin se retrancha derrière la loi qui exige des écoles bilingues. Le professeur Patrick répondit que, si la loi ne permettait pas d'établir des écoles exclusivement anglaises, il fallait l'amender en ce sens, et que les exigences de la situation faisaient un devoir au gouvernement de rendre cet enseignement obligatoire.

Le révérend Sparling dit que le pays ne peut pas permettre l'usage de différentes langues si nous voulons devenir une grande nation et, quelle que soit la loi, si elle nous contrarie, elle doit être amendée. Il n'est pas opportun d'intervenir auprès de nos concitoyens canadiens-français et allemands, mais il est convaincu qu'il eût été de l'intérêt général si l'éducation dans le passé avait été limitée à une seule langue. Il est d'avis que le système bilingue ne doit pas être étendu davantage.

L'honorable Premier Roblin félicita les membres de la députation de l'intérêt qu'ils portaient à l'éducation et les remercia des bons avis qu'ils lui avaient donnés. A une certaine époque, il avait été décidé de rendre l'éducation compulsive, mais des nécessités budgétaires avaient empêché la réalisation de ce projet. Il donna des détails complets sur les ressources financières du département de l'éducation, sur ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour obtenir le contrôle des terres réservées pour le fonds des écoles ainsi que le payement des arrérages d'intérêt; s'il peut entrer en possession de ces valeurs, il introduira le système d'éducation compulsive, sans égard aux différentes nationalités.

L'honorable C.-H. Campbell protesta contre l'assertion que les Galiciens ne tenaient pas à leur langue ; ils y sont, au contraire, très attachés. Il rappela à la députation que les terres occupées par les Galiciens n'étaient pas imposables, le gouvernement fédéral leur ayant accordé cette exemption. Il intima également que les Mennonites ne se soumettraient pas à un système d'éducation compulsif et que, si on voulait les y forcer, il en résulterait des troubles sérieux.

Le révérend Dr Bryce donna des détails intéressants sur le prosélytisme qui se poursuivait chez les Galiciens : les Presbytériens ont quatre écoles, qui donnent

de bons résultats (1) ; mais, exclama-t-il, ce n'est pas *quatre*, mais CINQUANTE écoles qu'il faut pour assimiler cette masse d'habitants. Le problème est difficile à réaliser ; mais il s'impose à l'attention du gouvernement.

Après un échange de vues sur des points d'une importance secondaire, il fut décidé qu'une députation se rendrait à Ottawa afin d'insister auprès de sir Wilfrid Laurier pour que les terres réservées au fonds de l'éducation et les argents dus pour arrérages d'intérêt soient remis au gouvernement provincial.

Cette nouvelle agression des Anglo-protestants contre leurs concitoyens catholiques de différentes nationalités a, comme bien l'on pense, causé une vive émotion parmi ces derniers. Les catholiques de Winnipeg et de Saint-Boniface se sont réunis en assemblée sous la présidence de M. Deegan. Au nombre des personnages marquants qui siégeaient à la tribune, on remarquait S. Gr. Mgr LANGEVIN, archevêque de Saint-Boniface, les RR. PP. CHERRIER, DRUMMOND, KULAVY, O'DWYER, TRUDEL, etc. Le président exposa que cette assemblée avait été convoquée pour considérer la question soulevée par la députation qui s'était rendue auprès du gouvernement. Cette députation, ajouta le président, semble ignorer qu'il existe des catholiques dans le pays.

Le prétendu règlement des écoles contient cependant une clause qui assure des écoles bilingues, en vertu de laquelle les Galiciens peuvent avoir leurs propres écoles ; c'est cette clause que les membres de la députation, pour arriver à leurs fins, veulent faire abroger. Les catholiques ne consentiront jamais à cela ; ils se porteront au secours de leurs coreligionnaires, les Galiciens, et ils

(1) D'après un discours du P. KULAVY à la réunion des catholiques de Winnipeg, ces quatre écoles auraient en tout deux élèves.

insisteront, par tous les moyens possibles, pour que cette clause soit conservée.

S. Gr. Mgr Langevin adressa alors la parole et fit part à l'assemblée de l'intérêt que provoquait dans le public la question des Galiciens. Tout le monde est d'accord sur ce point que du moment que cette population est venue vivre sous la protection du drapeau de l'Angleterre, il faut en faire de bons Canadiens et de loyaux sujets britanniques. Le moyen le plus efficace d'arriver à ce but est d'instruire leurs enfants. Des écoles doivent être établies pour eux, suivant la loi. Dans ces écoles, la langue anglaise sera enseignée; mais comme la loi a consacré le système bilingue, les Galiciens ont le droit de réclamer pour leurs enfants l'enseignement de leur langue nationale concurremment avec l'anglais et, en fait, c'est ce qu'ils désirent vivement. Or, si tout le monde est d'accord sur la nécessité de leur apprendre l'anglais, tous n'admettent pas qu'on leur enseigne leur langue nationale. Et si, d'autre part, les Galiciens tiennent tant à leur idiome, c'est parce que, entre autres motifs, il est pour eux le plus sûr moyen de conserver leur foi. Mais comment pourrait-on enseigner à leurs enfants les vérités de la religion dans leur langue, s'ils ne savent pas même la lire ?

Nous avons une preuve des dispositions des Galiciens en matière d'éducation dans ce qui a été accompli à Winnipeg. Il est surprenant que ces messieurs de Winnipeg, qui portent un si vif intérêt à l'instruction des enfants galiciens et qui désirent que le gouvernement fasse beaucoup pour eux, semblent ne pas faire attention aux petits Galiciens de notre grande cité. Aucun des révérends Pères qui ont charge des Galiciens dans cette ville et dans les districts adjacents n'a été invité à se

joindre à la députation. Il y a une école au rez-de-chaussée de l'église du Saint-Esprit, avenue Selkirk, dirigée par un principal et deux professeurs, où une moyenne de 125 enfants galiciens reçoivent l'éducation; ni le gouvernement ni la ville ne contribuent pour un centime à son soutien ; cependant, cette école est digne d'encouragement ; l'anglais y est enseigné et les élèves apprécient pleinement les efforts qui sont faits pour les mettre en état de figurer dignement dans notre population, pour en faire de bons chrétiens et d'utiles citoyens. Tous ceux qui désirent visiter cette école sont les bienvenus.

Qui a fondé cette école? Les révérends Pères, à la demande de leur archevêque. Qui en paye les dépenses et le salaire des instituteurs? Ces mêmes religieux. Pourquoi les parents galiciens donnent-ils la préférence à cette école au lieu d'envoyer leurs enfants aux écoles publiques? Parce que c'est une école comme ils désirent en avoir, et parce que le galicien y est enseigné concurremment avec l'anglais. Si la bâtisse était plus grande, il y aurait cent élèves de plus. Il n'y a aucune nécessité de rendre l'instruction obligatoire pour forcer les Galiciens à envoyer leurs enfants à l'école ; tout ce qu'ils demandent, c'est qu'on leur donne ce que la loi leur accorde : l'enseignement bilingue et des instituteurs catholiques. Le gouvernement a récemment déclaré qu'il ferait respecter la loi pour les Galiciens comme pour les autres citoyens, mais maintenant certaines personnes veulent la faire amender afin d'arriver au but qu'elles se proposent. N'est-il pas urgent alors que les Galiciens et ceux qui leur ont prouvé l'intérêt et la sympathie qu'ils leur portent, élèvent la voix et insistent pour que les droits de leurs coreligionnaires soient respectés? Est-ce parce qu'ils sont des étrangers ou

qu'ils appartiennent à la religion catholique qu'ils doivent être exclus du droit commun? Quand les catholiques se plaignaient de la loi et prouvaient qu'elle lésait leurs droits les plus sacrés, ces messieurs de la députation ont-ils demandé que la loi fût amendée? Ces faits sont bien propres à faire douter de l'impartialité et de la sincérité du zèle qu'ils déploient en ce moment. Est-ce nécessaire pour les étrangers qui viennent s'établir au Manitoba d'abandonner leur langue pour faire de bons citoyens? Personne n'aurait l'audace de l'affirmer et il déclare que lui-même ne « consentira jamais à abandonner sa langue », et il ne se considère pas moins un aussi bon et loyal sujet britannique que qui que ce soit.

Il y a 15000 Galiciens dans ce diocèse, 25000 dans le reste de la province ; sur ce nombre, il y a 4000 enfants d'âge à fréquenter les écoles ; va-t-on laisser à d'autres le soin de les instruire? Ne doit-on pas, au contraire, réclamer du gouvernement qu'il établisse des écoles à Winnipeg et ailleurs, où ils pourront recevoir l'éducation prévue par la loi?

Il est étonnant que ces messieurs qui brûlent d'un si beau zèle pour les Galiciens soient indifférents aux Mennonites qui n'ont pas d'écoles et où l'on n'enseigne pas l'anglais. Comment se fait-il qu'on ne fasse aucun effort pour assimiler les Doukhobors? N'est-ce pas parce que la grande majorité des Galiciens sont catholiques? Les catholiques n'essayent pas de fonder des écoles chez les Presbytériens et il est d'avis que le moyen de conserver la paix dans ce pays, c'est que chacun se mêle de ses affaires. Si ces messieurs qui demandent d'amender la loi croient qu'ils vont s'emparer des 4000 enfants galiciens, ils sont dans une grande erreur. Après l'expérience des dix dernières années et l'augmentation de

leur population, les catholiques n'ont jamais été mieux disposés à défendre leurs droits. Parce que nous sommes paisibles, on croit peut-être que nous dormons; nous leur prouverons qu'au contraire notre activité ne s'est jamais ralentie. En 1898, le P. Albert KULAVY, natif d'Allemagne, est venu à Ottawa pour prendre charge des colons galiciens. L'année suivante, son frère, le P. William KULAVY, est venu le rejoindre. Il est maintenant curé de la paroisse du Saint-Esprit. Il a construit l'école de l'avenue Selkirk, au coût de 10 000 piastres. Les bienfaits spirituels que l'église et l'école répandent sont inappréciables. Des catholiques sont venus à pied de 40 milles pour faire leurs Pâques, des Polonais de la Colombie anglaise ont fait le voyage pour entendre la parole de Dieu prêchée dans leur langue. Cette église est le centre religieux des colons galiciens du Manitoba et du Nord-Ouest. Un Père rédemptoriste, qui est maintenant à Brandon, a été en Galicie pour apprendre la langue; deux autres Pères l'ont également apprise et trois autres se préparent par l'étude pour les mêmes fins. Il y a quelques années, Mgr PASCAL, de Prince-Albert, a fait un voyage en Galicie dans le but de procurer des secours religieux aux émigrés du Nord-Ouest. Le P. LACOMBE a été demander des prêtres galiciens à l'empereur d'Autriche lui-même.

Les Galiciens sont profondément religieux et ils n'abandonneront pas leur foi pour tout l'or du monde. Ils appartiennent à l'Église catholique, et les catholiques — clergé et fidèles — n'abandonneront jamais le soin d'instruire leurs enfants. (*Applaudissements.*)

Après des discours des RR. PP. O'DWYER, KULAVY, DRUMMOND et CHERRIER, une députation des catholiques de Winnipeg et de Saint-Boniface fut nommée pour se

rendre auprès du gouvernement et faire valoir leurs vues.

Ainsi, voilà la question des écoles qui se réveille avec une violence nouvelle. La conciliation n'a pas eu l'effet de satisfaire les fanatiques. Heureusement, c'est le gouvernement fédéral qui dira le dernier mot et nous ne doutons pas que si le premier ministre se rend au désir du gouvernement provincial, il prendra les précautions nécessaires pour assurer aux catholiques des droits égaux quant à la disposition du fonds des écoles. Après l'expérience du passé, on ne saurait être trop prévoyant.

Lettre de Mgr Langevin au rédacteur du journal *la Presse*, au sujet des quêtes faites dans la province de Québec, en faveur du diocèse de Saint-Albert. — Fondation de nouvelles paroisses. — La langue française dans les écoles.

Monsieur le rédacteur,

Il s'est fait, depuis quelque temps, un certain bruit autour du nom du vétéran de nos missionnaires du Nord-Ouest, le très digne P. Lacombe, à propos des quêtes faites en ce moment dans la province de Québec pour le diocèse de Saint-Albert.

Sans vouloir entrer en discussion avec qui que ce soit, il m'a semblé qu'il était de mon devoir, comme Métropolitain, d'intervenir, tant dans l'intérêt de nos églises de l'Ouest que par vénération et affectueuse sympathie pour S. Gr. Mgr Grandin, si universellement aimé et vénéré au Canada et aux Etats-Unis, tout comme en France et en Belgique.

Il n'y a aucun doute, Monsieur le rédacteur, que le diocèse de Saint-Albert, aussi bien que l'archidiocèse de Saint-Boniface, et le vicariat apostolique de la Saskat-

chewan, passent actuellement par une des périodes les plus intéressantes et aussi les plus critiques de leur histoire religieuse et sociale. Depuis quatre ans surtout, des milliers de colons catholiques sont venus d'Europe, du Canada et des Etats-Unis, et il nous faudrait des ressources plus qu'ordinaires pour leur procurer à nos frais, dans leur pauvreté relative du début, les secours spirituels dont ils ont besoin.

Il s'agit de bâtir des églises ou chapelles et de les pourvoir de tout ce qui est nécessaire pour le culte Il faut en outre assurer une subsistance honorable aux missionnaires qui consentent à partager la pauvreté du colon. Puis il y a des œuvres de charité et d'éducation à fonder ou à développer. Les Galiciens catholiques seuls nombrent au delà de 40000 âmes ! Tous sont arrivés depuis peu dans le pays. Il y a des milliers d'enfants galiciens sans écoles. Il nous faudrait pour eux une armée de maîtres catholiques.

Or, le gros de l'immigration s'est surtout dirigé, jusqu'ici, vers le Manitoba et l'Alberta

Sans doute que le diocèse de Saint-Boniface est plus ancien et déjà pourvu d'un bon nombre (plus de 45) de paroisses catholiques, organisées et pouvant se suffire à elles-mêmes, cependant, Monsieur le rédacteur, malgré une situation si consolante, il nous faudrait des secours pécuniaires considérables pour fortifier et développer partout l'élément catholique en fondant de nouvelles paroisses. Mais, pour quiconque connaît notre pays, il est évident que le diocèse de Saint-Albert, plus jeune et composé jusqu'ici presque exclusivement de missions sauvages, est dans un besoin plus urgent de secours pécuniaires.

C'est donc avec raison que S Gr. Mgr Grandin, mon vénérable suffragant, a cru devoir faire appel à nos Sei-

gneurs les archevêques et évêques de la chère province de Québec, et je ne m'étonne pas que l'appel d'un prélat qui personnifie le dévouement héroïque de nos missionnaires Oblats de M. Im. dans le nord de l'Amérique, ait été entendu et accueilli favorablement par ceux qui sont doublement nos frères dans l'épiscopat, et que nous pouvons appeler, avec raison, notre force, notre gloire et notre consolation.

Je trouve tout naturel, aussi, que le peuple canadien, prêtant l'oreille à la voix de ses pasteurs bien-aimés, verse avec bonheur l'offrande du riche ou l'obole du pauvre dans la main des dignes missionnaires de Saint-Albert, qui demandent : Pour l'amour de Dieu ! pour le bien de la cause catholique au milieu de nos frères et de nos coreligionnaires de l'Ouest canadien.

Le bien qui est fait au cher diocèse de Saint-Albert aide et fortifie tout le pays, tout comme le soulagement apporté à un organe vital en souffrance fortifie le corps tout entier.

Aussi, tout l'épiscopat de la province ecclésiastique de Saint-Boniface peut-il dire d'un cœur ému à chacun des vénérables archevêques et évêques de la province de Québec, et même à chaque catholique faisant sa part d'aumônes : « Frère ! vous avez soulagé les saints de Dieu. »

Viscera sanctorum requieverunt per te, frater.

C'est en attendant que Notre Seigneur dise à chacun de nos bienfaiteurs : « Ce que vous avez fait au plus petit des miens, c'est à moi que vous l'avez fait. »

Aucun de ceux qui ont donné ou qui veulent donner sous l'impulsion d'une foi vive ou d'un cœur généreux ne songera à demander si nos catholiques parlent la même langue qu'eux ou une langue étrangère.

La charité canadienne n'est-elle pas catholique tout

comme la charité de la France, notre bien-aimée mère patrie, l'inépuisable trésorière des œuvres de charité et d'apostolat dans tout l'univers ?

Je ne sache pas qu'il y ait au monde une population plus généreuse que celle de la province de Québec.

Oh ! que sa générosité va consoler, dans sa vieillesse, le cœur si noble et si grand du vénérable évêque de Saint-Albert !

Quelle bénédiction en même temps pour notre bien-aimée patrie canadienne qui a tant besoin du secours du ciel durant les jours glorieux de sa robuste adolescence menacée par tant de périls !

A quoi bon soulever la question de l'enseignement et même de l'enseignement exclusif de l'anglais dans les classes des écoles sauvages maintenues aux frais du gouvernement fédéral ?

D'abord les quêtes se font surtout en ce moment pour la population blanche du diocèse de Saint-Albert et pour nos chers métis ; or, nos missionnaires ont toujours fait, sous la direction de l'épiscopat, des efforts inouïs pour la conservation du français dans les colonies canadiennes françaises et métisses. Je suis heureux de profiter de cette occasion pour dire que nous avons grand besoin, en ce moment, de l'appui de nos compatriotes, de tous ceux surtout qui aiment sincèrement, passionnément, la belle langue de nos aïeux.

Sans un appui efficace, comment pourrons-nous triompher des obstacles redoutables jetés constamment sur notre chemin au Nord-Ouest et même au Manitoba.

Le système bilingue dont nous tirons le meilleur parti possible, n'est certainement pas la reconnaissance des droits de la langue française, et nous ne nous en apercevons que trop quand il s'agit d'arrêter le programme des examens pour les diplômes et de faire approuver

des livres français ; néanmoins, il peut être très utile et suffire aux Galiciens catholiques qui désirent que leurs enfants sachent lire le catéchisme dans leur propre langue. Cette digression faite, j'arrive au second objet des quêtes, les missions sauvages.

Les missions sauvages en détresse pour lesquelles on demande l'aumône ne sont pas des œuvres nationales, ce sont des œuvres catholiques et dignes de toute sympathie !

Maintenant, quant aux écoles sauvages maintenues par notre gouvernement canadien, toujours si humanitaire à l'égard des Peaux-Rouges, elles sont considérées, par chaque dénomination protestante, comme une bonne œuvre, et si les mêmes catholiques connaissaient les sommes dépensées par nos frères séparés pour attirer les enfants sauvages dans leurs écoles, ils viendraient volontiers à notre secours.

Nous faisons tout notre possible, en certains endroits surtout, pour donner une place d'honneur au français dans les rapports ordinaires et même dans les séances publiques. La plupart de nos petites filles sauvages comprennent et parlent le français, et c'est aussi le cas pour plusieurs garçons à Saint-Boniface, à Saint-Albert et au Lac Croche.

Nous ne refuserions certes pas d'enseigner le français dans les classes ; mais, outre que l'on nous reproche déjà faussement de ne pas enseigner assez d'anglais, serait-il bien désirable d'enseigner deux langues à de jeunes enfants sauvages ?

Les sauvages du pays, adultes et enfants, sont appelés à parler leur langue entre eux et avec les missionnaires catholiques et avec les métis ; puis, ils devront parler presque exclusivement l'anglais avec les agents du gouvernement et avec les blancs qui les entourent ; le fran-

çais leur serait donc peu utile. Et puis, si l'on pousse trop loin la réclame des droits du français, ne nous expose-t-on pas à la calamité des écoles neutres?

Au moins, jusqu'ici, nos écoles au milieu des sauvages sont des écoles catholiques.

Néanmoins, au point de vue religieux et au point de vue national, nous ne pouvons pas nier qu'il serait avantageux et qu'il y aurait une certaine justice à apprendre le français aux enfants! Personne n'ignore que tous les missionnaires catholiques au milieu des sauvages de l'Amérique britannique ont été jusqu'ici des prêtres de langue française, et il en était de même de la grande majorité des religieuses!

Je respecte donc l'opinion de ceux qui regrettent l'exclusion du français dans les classes; mais je trouverais bien injuste la conduite du Canadien français qui alléguerait ce fait comme un prétexte pour refuser l'aumône et en faveur des blancs et en faveur des pauvres sauvages, cette aumône est destinée à faire un si grand bien à la cause catholique!

Il s'agit maintenant de fonder des paroisses catholiques et, en beaucoup d'endroits, des paroisses françaises.

Donner, comme on l'a fait dans Québec, pour nos chers métis, dans la colonie fondée au prix de tant de travail et de souffrances par le vénérable P. Lacombe, c'est très bien, donner pour les missions sauvages, c'est encore très bien, mais donner pour ouvrir des sources intarissables de vie chrétienne en multipliant les paroisses catholiques dans le diocèse de Saint-Albert et ailleurs, voilà l'œuvre des œuvres, voilà l'œuvre sacro-sainte, et c'est parce que le diocèse de Saint-Boniface est intéressé au développement, que j'ai cru de mon devoir d'intervenir pour plaider cette belle et grande cause.

Mon but est de dissiper tout nuage, toute impression pénible, et de mettre au cœur de tous nos compatriotes et surtout de notre très digne clergé canadien, fondateur souvent héroïque et gardien toujours fidèle de la CHÈRE PAROISSE CANADIENNE, CHATEAU-FORT DE NOTRE FOI ET DE NOTRE NATIONALITÉ, un désir ardent de seconder nos efforts en donnant généreusement aux missionnaires de Saint-Albert et à leurs auxiliaires, qui leur tendent la main en ce moment!

Je ne rougirais pas moi-même de me faire le mendiant du bon Dieu, si les circonstances me le permettaient. Saint Paul n'a-t-il pas fait des quêtes pour les églises pauvres de Jérusalem ?

Tout cela fait connaître notre pays et on ne peut pas le connaître sans l'aimer ! Aussi j'ai lieu de croire que désormais les jeunes clercs, ou même les jeunes prêtres, viendront plus volontiers et en plus grand nombre à notre secours, et que le nombre des moissonneurs, des touristes et des colons canadiens-français, va augmenter chaque année. Dieu veuille que nos compatriotes prennent, à l'avenir, leur large part des richesses immenses de ce pays, que des étrangers, accourus des extrémités de l'Europe et de l'Amérique du Nord, envahissent si rapidement.

Dans l'espoir d'avoir fait un peu de bien à la cause sacrée de l'extension et de l'affermissement du règne de Jésus-Christ dans nos pays de l'Ouest, je demande les prières et l'appui de tous ceux qui ont à cœur la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Veuillez accepter, Monsieur le rédacteur, mes meilleurs remerciements et mes vœux de grâces, de bonheur et de prospérité pour la nouvelle année 1902.

Votre bien dévoué en N. S. et M. I.

✠ ADELARD, O. M. I.

